



Département de la Nièvre
Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
Commune de SAINT-ANDELAIN

2026-017

DELIBERATION

Du Conseil Municipal de SAINT-ANDELAIN

Vote du montant alloué à la formation des élus municipaux

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Sous la présidence de Mme Nathalie LIÉBARD - Maire -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15

Date de Convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2026

Présents : Liébard Nathalie (Maire), Brun Stéphanie (1^{er} Adjointe), Champeau Franck (2eme Adjoint), Fonbleu Christian, Marasi Thierry, Blanchet Sandrine, Dagueneau Valérie, Marasi Sandrine, Clénet Aude, Beaulieu Cédric, Soncini Cyntia, Julien Mathieu, Nault Alain, Gaudin Martine,

Absent ayant donné pouvoir : Chollet Séverin donne pouvoir à Liébard Nathalie

Absent excusé :

Absent :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les élus municipaux disposent d'un droit à la formation et que les communes doivent inscrire chaque année au budget une enveloppe dédiée à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'inscrire au budget communal la somme de **2 000 € (deux mille euros)** au titre des dépenses de formation des élus municipaux pour l'exercice 2026.

Cette somme sera affectée au financement des actions de formation des élus, en lien avec l'exercice de leur mandat.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Nathalie LIEBARD



Le secrétaire de séance

Franck Champeau

